



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2022

Présents

Exécutif :	MM.	Éric Anselmetti François Jaccard Christophe Baumberger	Maire Adjoint Adjoint
Bureau du Conseil :	MM.	Daniel Muscionico Killian Sudan Denis Waechter	Président Vice-président Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Dominique Baumberger Sophie Brand Claudia Cochet Andrea Ehretsmann Catherine Odier Alexia Morel	
Conseillers municipaux :	MM.	Adrien Cochet Jean-Noël Ducrest Dante Giacobino Federico Giacobino Laurent Peccoud Raphaël Rapin Albert Sirolli Geoffray Sirolli	
Absent-e-s/excuse-e-s :		--	
Personnel communal :	M.	M. Ch. Lassauce	Secrétaire général
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Propositions de l'Exécutif
7. Propositions des Conseillers municipaux
8. Délibération – Crédit d'engagement de 260'000 francs pour le remplacement du système d'accès aux bâtiments communaux
9. Délibération – Crédit d'engagement de 500'000 francs pour le réaménagement des espaces extérieurs du quartier Prés-Grange, immeubles 34, 36, 38 et 40 route de l'Église
10. Délibération – Crédit budgétaire supplémentaire de 45'000 francs destiné au fonctionnement du Pôle technique communal et à la prestation d'assistance sociale
11. Résolutions
12. Questions
13. Motions
14. Communications et divers
15. Naturalisation – 3 dossiers – huis clos
16. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 23 mai 2022 – huis clos

Le Président ouvre la séance à 19h en accueillant le public et les élus.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. G. Sirolli remercie le Bureau pour les modifications de l'ordre du jour, qui apporteront de la clarification pour le suivi du Conseil municipal.

Pour des questions de procès-verbal, **le Président** propose d'inverser les points 15 et 16 de l'ordre du jour, tous deux à huis clos.

L'ordre du jour ainsi modifié, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité (16 oui).

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2022

Mme D. Baumberger et **M. K. Sudan** font chacun part d'une correction, dont il est pris note. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2022 ainsi corrigé est mis aux voix.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (16 oui).

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président remercie, au nom du Conseil municipal et de l'Exécutif, M. D. Waechter pour son année de présidence du conseil, ainsi que la bonne transmission des dossiers. L'intéressé est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Le Maire remercie à son tour M. D. Waechter et lui remet un petit présent au nom de l'Exécutif.

M. D. Waechter remercie le conseil et l'Exécutif et transmet le témoin à M. D. Musciconico, nouveau Président du Conseil municipal.

M. D. Waechter a été très heureux d'avoir occupé ce poste, cette année, et de siéger à nouveau au sein du Bureau.

Tableau des suivis

M. D. Waechter récapitule les points inscrits au tableau des suivis :

– Gestion des déchets ménagers : ce dossier, désormais assigné à M. Ch. Baumberger, est en cours de traitement au sein de la commission idoine.

– Voie Bleue et aménagements des quais de Corsier : la seconde partie de ce dossier est en cours de traitement au sein de la commission urbanisme, constructions & patrimoine.

4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

Le Président passe la parole à **M. Ch. Baumberger** qui annonce que le chantier du collecteur du chemin des Gravannes a débuté. La première partie des travaux se déroule actuellement au niveau de la route d'Hermance. Le planning des travaux a été vu avec les exploitants qui ont fait preuve de souplesse – merci à eux ! – et devrait conduire à une fin de travaux au terme du premier trimestre 2023.

En principe, le chemin des Gravannes ne devrait pas subir de restrictions d'accès avant le premier trimestre 2023. Une information sera donnée aux riverains et à la population le moment venu.

Le Président passe la parole au **Maire** qui indique que les communes de Corsier et d'Hermance ont déposé un recours contre le nouveau Règlement d'application de la loi sur l'Énergie en date du 24 mai dernier. Compte tenu du délai, l'Exécutif a consulté directement les groupes qui se sont majoritairement prononcés en faveur du recours.

Le Maire relève que ce recours ne marque pas une opposition à la démarche vertueuse de transition énergétique initiée par le canton, mais sur la manière de l'appliquer sans nuance. Sans entrer dans les détails, la proportionnalité des mesures imposées n'est pas respectée et la notion de travaux économiquement supportables pour les propriétaires de bâtiments est totalement éludée.

Il a dès lors semblé intéressant qu'une instance judiciaire puisse se prononcer sur ces aspects afin de protéger les intérêts de la commune et de ses habitants, de nombreux propriétaires de villas, notamment de bâtiments anciens, pouvant être fortement impactés.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que la précédente obligation relative aux fenêtres a révélé la difficulté de réaliser les travaux imposés dans les délais donnés, l'État lui-même n'ayant pas fait le travail dans ses propres bâtiments...

M. K. Sudan confirme que la discussion a été menée avec l'ensemble des groupes, dont la majorité était favorable à ce recours. Le groupe PLR, pour qui il était fondamental de parler aussi d'accès à la propriété, partage tout à fait ce point de vue. Si les enjeux énergétiques sont incontestables, l'accès à la propriété est un enjeu important, et encore plus pour la classe moyenne. C'est pour ces raisons que le PLR était favorable à ce recours. De plus, il est ressorti d'une récente conférence sur la planification énergétique, à Neuchâtel, que les moyens de mise en œuvre, à titre d'exemple pour les doubles vitraux, étaient bien plus difficiles à mettre en place. Il était même, pour certains, impossible de mettre en pratique les enjeux énergétiques inscrits sur le papier. Il existe donc un fossé entre la volonté du Conseil d'État et la faisabilité de ce règlement.

M. D. Waechter annonce que les Verts marquent la différence, car n'ayant pas forcément la même lecture de ces règlements. L'urgence climatique n'est plus discutable. Cette semaine démontre très clairement les impacts du réchauffement et des modifications climatiques sur nos modes de vie, les impacts sur les générations futures mais aussi sur les générations actuelles. Les Verts se sont distancés de ce recours et se tiennent volontiers à la disposition de tous afin de discuter plus en détail de leurs motifs. Cela fait plus de 10 ans que le mouvement est en route, les horizons sont connus, les objectifs 2030 et 2050 sont posés, il faut avoir le courage de prendre les mesures qui s'imposent pour passer à l'acte et arrêter d'être simplement des technocrates.

Le Président repasse la parole au **Maire** pour la suite des communications de l'Exécutif.

Dans le cadre du projet de budget 2023, comme cela a été fait l'an passé, nous allons mettre sur CMNet, à disposition de chaque commission, le budget qui la concerne afin de lui permettre d'en faire la revue et de proposer d'éventuelles modifications.

La responsabilité est laissée à chaque président d'organiser sa commission pour traiter ce point, soit lors d'une séance ou par voie de circulation.

Afin de donner un échéancier, le projet de budget de l'Exécutif sera présenté au conseil du 18.10.2022.

Le Président passe la parole à **M. F. Jaccard** qui annonce que le service social intercommunal de CoHerAn est opérationnel. Une première matinée de permanence a eu lieu jeudi passé à Corsier (40, route de l'Église, dans le quartier de Prés-Grange).

Deux manifestations traditionnelles devraient – enfin ! – pouvoir de nouveau se dérouler normalement. Le 1^{er} juillet aura lieu la Fête des promotions, au NGS, alors que le 1^{er} août au soir se déroulera la Fête nationale, organisée par la CP28, au centre du village (cour de l'AGS). Cette décision a été prise suite aux commentaires des habitants, car offrant une parfaite sécurité pour les enfants.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Rapport de la séance de la commission sociale & scolaire & communication du 27.4.2022

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

Rapport de la séance de la commission urbanisme, constructions & patrimoine du 4.5.2022

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

6. PROPOSITIONS DE L'EXECUTIF

Le Président cède la parole au **Maire**. L'Exécutif aimerait savoir si le Conseil municipal souhaite maintenir la tradition d'une soirée à la Revue genevoise pour les élus de la commune. Il convient de bloquer assez rapidement des billets, en espérant qu'il n'y ait pas de défaillance technique cette année et que nous puissions tous y assister en même temps !

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal souhaite organiser une sortie commune à la Revue, cette année.

7. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Président cède la parole à **Mme A. Ehretsmann** qui annonce, au nom de la commission sociale & scolaire & communication, que celle-ci a accordé un soutien de Fr. 2'475.- à Films préventifs et créatifs pour le montage de son court-métrage, destiné aux adolescents et jeunes adultes, « Ça n'arrive pas qu'aux autres » sur les dangers du GHB. Cette drogue est un fléau ; le court-métrage sera visible sur les réseaux sociaux, projeté dans les écoles, etc.

Cette demande a été relayée par l'intermédiaire de M. J.-N. Ducrest, de la part de Collonge-Bellerive qui a aussi soutenu, comme plein d'autres communes, cette association. Le projet figure sur le site Internet de Films préventifs et créatifs :

<https://www.association-films-preventifs-et-creatifs.ch/>

La commission a jugé que c'était un bon projet pour les jeunes Corsiérois.

Mme C. Cochet remercie tous les élus qui lui ont répondu à propos du voyage du conseil, sauf M. G. Sirolli. Selon les réponses reçues, la date retenue est du 7 au 9.10.2022.

Mme C. Boldrini a fait parvenir au conseil deux propositions de voyages. **Mme C. Cochet** propose au Conseil municipal de se prononcer sur celles-ci, puisque la prochaine séance n'aura lieu qu'en septembre.

Le Président propose de passer aux votes :

1. Beaune (France) : 6 oui.

2. Région des Quatre-Cantons (Suisse) : 8 oui

Abstentions : 3.

M. G. Sirolli revient sur la proposition d'une participation à hauteur de 2 jetons de présence pour chaque élu. Sachant que de nombreuses associations travaillent bénévolement et gratuitement, à Corsier, il trouverait cette petite participation normale. Les jetons de présence seraient conservés par la commune pour une utilisation ultérieure.

Mme C. Cochet relève que le budget ayant été voté, cette proposition intervient trop tard.

Le Président rappelle que le voyage est à deux doigts d'être finalisé et, comme précisé par Mme C. Cochet, le budget a été voté. Les élus avaient déjà entendu cette proposition, et débattu. Il ne se souvient pas d'une décision d'entrée en matière. Il ne pense pas opportun de soulever de nouveau ce point pour le présent voyage et propose de le garder en mémoire pour le prochain.

Mme D. Baumberger souligne que les conseillers auront en tout cas 1 repas à charge, pour la soirée libre.

Même 2, confirme **Mme C. Cochet**.

Ce qui correspond déjà à une contribution des élus, selon **Mme D. Baumberger**.

M. G. Sirolli propose au conseil de se prononcer ce soir sur le principe.

Cette proposition à brûle-pourpoint n'intervient pas au bon moment dans la prise de décision, estime **le Président**. Changer à ce stade des décisions déjà prises et protocolées n'est pas approprié. L'assemblée pourrait néanmoins s'exprimer sur une entrée en matière.

Abonder dans ce sens signifierait que toutes les décisions votées et acceptées par le Conseil municipal pourraient être remises en cause, relève **Mme C. Cochet**. Elle ne voit pas pourquoi le conseil revoterait une décision prise à l'unanimité dans le cadre du budget 2022.

Le Président propose de revenir sur ce sujet en temps utile, à savoir lors de l'organisation du prochain voyage du conseil.

8. DELIBERATION – CREDIT D'ENGAGEMENT DE 260'000 FRANCS POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME D'ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX

M. F. Jaccard rappelle que le conseil avait renvoyé, en janvier, cet objet en commission.

Un travail de fond a été repris sur la base de l'audit qui avait été réalisé sur les bâtiments de la commune et une nouvelle philosophie du projet a été développée afin de réduire les coûts, tout en gardant un bon niveau de sécurité et une gestion simple et souple des accès aux bâtiments.

Le nouveau système et son budget ont été présentés mercredi passé à la commission urbanisme, constructions & patrimoine, qui a délivré un préavis favorable à l'unanimité.

Si le conseil accepte ce crédit ce soir, la préparation de l'appel d'offres pourra se faire sans délai, avec un envoi mi-juillet et un délai de retour fin août/début septembre. Après analyse des offres et rencontres avec les entreprises pour voir concrètement le système proposé, l'adjudication interviendrait fin octobre et les travaux débuteraient avant la fin de l'année.

Il faut encore relever que le produit n'est pas défini, plusieurs fabricants pouvant proposer des systèmes d'accès. Il en est de même pour les installateurs, conclut **M. F. Jaccard**.

M. A. Sirolli tient, au nom du PLR, à remercier le Conseil municipal d'avoir voté pour le renvoi en commission de la délibération de Fr. 500'000.- que l'Exécutif souhaitait faire passer en urgence lors du Conseil municipal de janvier. Il remercie les commissions urbanisme, constructions & patrimoine et des finances d'avoir voté un crédit d'étude de Fr. 20'000.- pour qu'enfin l'on présente aujourd'hui au conseil un dossier et une délibération ramenée à Fr. 260'000.-, qui tient un peu plus la route et qui fait ainsi économiser Fr. 240'000.- à la commune.

Pour terminer, **M. A. Sirolli** relève qu'il s'agit-là d'un bel exemple d'un travail qui doit être effectué par un Conseil municipal ainsi que les commissions, à savoir être attentifs aux projets, poser tout type de questions pour être sûrs des choix et approfondir les sujets afin de n'en prendre que le meilleur. Il remercie l'assistance pour son attention.

En l'absence d'autre question ou remarque, **le Président** résume la délibération et procède au vote.

Crédit d'engagement de 260'000 francs pour le remplacement du système d'accès aux bâtiments communaux

Délibération

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu le devis estimatif et le rapport d'analyse porte par porte réalisés en janvier 2022 par M. Florent Brugnera, consultant spécialisé, GPA Guardian Protection SA, annexés à la présente délibération ;

Vu la décision du Conseil municipal du 25 janvier 2022 de renvoyer cette délibération en commission conjointe Finances / Urbanismes, Constructions et Patrimoine ;

Vu la commission conjointe Finances / Urbanisme, Constructions et Patrimoine du 16 février 2022 qui a alloué un crédit d'étude de 20'000 francs pour une étude complémentaire du système d'accès aux bâtiments communaux ;

Vu les travaux complémentaires réalisés par le mandataire et son nouveau rapport d'analyse porte par porte de mai 2022, annexé à la présente délibération ;

Vu le nouveau budget prévisionnel découlant de ce second rapport d'analyse, annexé à la présente délibération ;

Vu le préavis positif de la commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine du 8 juin 2022 ;

Conformément à l'article 30 al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 Conseillers municipaux présents

1. De remplacer le système d'accès aux bâtiments communaux.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 260'000 francs destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de dix annuités dès la première année d'utilisation de la nouvelle installation estimée à 2022.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant brut du crédit, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

9. DELIBERATION – CREDIT D'ENGAGEMENT DE 500'000 FRANCS POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER PRES-GRANGE, IMMEUBLES 34, 36, 38 ET 40 ROUTE DE L'ÉGLISE

Le conseil vient d'approuver le rapport de la commission urbanisme, constructions & patrimoine, séance au cours de laquelle ce projet, conduit par les ateliers Lacroix, a été présenté, rappelle **M. Ch. Baumberger**.

Depuis son inauguration, il y aura 4 ans à la fin de l'été, des regrets ont été exprimés quant à l'aménagement très minéral des espaces extérieurs prévus par le concept architectural de base. Des îlots de chaleur se créent en été et des parasols avaient d'ailleurs été acquis pour gagner un peu d'ombre, dans l'attente de la croissance des arbres.

Ce projet a pour ambition de remédier à cet état de fait en habillant les coursives et la place de bacs à fleurs et de parasols végétalisés, ainsi qu'en procédant à la plantation de 23 arbres. Des travaux sont également prévus sur le reste du site, notamment pour reprendre certaines zones où la végétation est un peu pauvre.

L'Exécutif a réduit l'ambition du projet en faisant quelques choix qui ont permis de diminuer le montant du crédit de près de Fr. 200'000.-. L'Exécutif, à qui il apparaît que ce projet sera à même de valoriser l'ensemble du quartier, demande au conseil d'approuver cette délibération.

À la demande de **M. D. Giacobino**, **M. Ch. Baumberger** confirme que comme cela avait été présenté aux commissaires, un appel d'offres sera lancé. M. Lacroix n'a pas encore trouvé de samedi pour organiser la visite d'un site qui était convenue avec la commission.

En l'absence d'autre question ou remarque, **le Président** résume la délibération et procède au vote.

Crédit d'engagement de 500'000 francs pour le réaménagement des espaces extérieurs du quartier Prés-Grange, immeubles 34, 36, 38 et 40 route de l'Église.

Délibération

Vu la présentation du projet de réaménagement des espaces extérieurs du quartier Prés-Grange élaborée par Les ateliers Lacroix (LAL) et présentée à la Commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine (CUCP) le 4 mai 2022 (annexe 1) ainsi que le plan de situation général (annexe 2) ;

Vu le budget estimatif de 680'000 francs pour la réalisation de l'ensemble des travaux envisagés, lesquels comprenaient entre autres une végétalisation des coursives (bacs et « parasols végétalisés »), un verdissement des communs (plantation de vivaces, reprise de zones gazonnées et de l'accès pompiers, plantation de 23 arbres) et une généralisation de l'arrosage automatique ;

Vu le préavis positif rendu par la Commission le 4 mai 2022 s'agissant du concept présenté et la demande de celle-ci de réduire le budget en effectuant des choix dans les aménagements projetés ;

Vu les travaux de réduction de l'enveloppe budgétaire réalisés par l'Exécutif de concert avec Les ateliers Lacroix et le redimensionnement du projet (réduction de la taille des bacs sur les coursives et suppression de bancs en béton, choix de plantations et d'arbres, abandon du chemin de liaison avec la Villa Hoffman, diverses optimisations des aménagements) ;

Vu le budget rectifié selon les options prises qui se monte à 493'000 francs (annexe 3) ;

Vu la volonté de l'Exécutif de combattre les îlots de chaleur que la composante essentiellement minérale du quartier Prés-Grange a tendance à créer ;

Vu la nécessité, pour poursuivre le développement du projet, de disposer d'une enveloppe budgétaire pour la réalisation de l'embellissement du site et lancer les procédures d'appel d'offres en vue de réaliser les travaux dans une période favorable, soit entre novembre et avril ;

Conformément à l'article 30 al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 Conseillers municipaux présents

1. De réaménager les espaces extérieurs du quartier Prés-Grange, immeubles 34, 36, 38 et 40 route de l'Église.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 500'000 francs destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 500'000 francs, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

10. DELIBERATION – CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE 45'000 FRANCS DESTINE AU FONCTIONNEMENT DU POLE TECHNIQUE COMMUNAL ET A LA PRESTATION D'ASSISTANCE SOCIALE

Cette demande de crédit budgétaire supplémentaire concerne deux domaines, explique **le Maire**.

Tout d'abord le service social littoral, ou CoHerAn & Co comme nous aimons appeler la collaboration entre ces quatre communes.

Afin de donner les moyens aux assistantes sociales de délivrer des prestations financières aux demandeurs, il convient de leur donner une ligne budgétaire destinée à ces subventions à la personne. Ces prestations seront délivrées sur la base d'un règlement sur les aides sociales individuelles, propre à chaque commune mais ayant une forte base en commun.

Bien entendu, la somme demandée est très arbitraire en l'absence d'étude ayant évalué précisément les besoins des Corsiérois. Nous aurons peut-être une meilleure visibilité à l'automne, lors du budget 2023.

Le second domaine est le Pôle technique.

Nous nous accordons tous, je crois, sur le fait que la commune est très bien entretenue depuis ce début d'année. Ceci étant dit sans aucune polémique, l'on constate quotidiennement la facilité d'une gestion directe des collaborateurs. Les cinq premiers mois ont permis de relever quelques pistes d'amélioration au niveau du matériel, de l'équipement individuel et des fournitures. Nous vous proposons d'y remédier avec ce budget

supplémentaire qui saluera aussi les efforts du Pôle technique pour embellir la commune et la tenir propre.

M. D. Waechter remercie l'Exécutif de donner l'occasion aux élus de mettre en avant le travail réalisé par le Pôle technique. Ses collaborateurs sont sur tous les fronts, et la commune a vraiment de la chance de bénéficier de leurs prestations, ce qui est à relever.

Sans pouvoir préjuger du budget de Fr. 20'000.- engagé sur la ligne budgétaire sociale, ce montant semble relativement faible pour des situations de précarité ou de grandes difficultés, s'interroge **M. D. Waechter**. D'autant que ce n'est pas parce que la commune dispose d'un budget qu'il doit être dépensé. Une étude des besoins tels que recensés par d'autres communes avec des configurations similaires à Corsier a-t-elle été réalisée ?

M. F. Jaccard précise que l'Exécutif n'a pour l'instant aucune notion des besoins réels. Un montant de Fr. 30'000.- avait été proposé au budget, il y a environ 2 ans, pour un poste d'assistante sociale. Les autorités ont évoqué l'expérience de Collonge-Bellerive, dont le budget est beaucoup plus élevé, ou d'Anières, quitte à revenir par la suite devant le conseil avec une proposition complémentaire.

M. D. Waechter relève la difficulté d'associer un règlement à des décisions d'octroi, et de comprendre sur quelle base sont accordées ces subventions.

M. F. Jaccard rappelle que la commune aura déjà, en octobre, une visibilité de quelques mois qui lui servira pour ajuster son budget 2023.

En l'absence d'autre question ou remarque, **le Président** résume la délibération et procède au vote.

Crédit budgétaire supplémentaire de 45'000 francs destiné au fonctionnement du Pôle technique communal et à la prestation d'assistance sociale.

Délibération

Pôle technique intercommunal

Vu la fin du service technique intercommunal CoHerAn (ex-STIC) au 31 décembre 2021 et le retour à une gestion communale du domaine public voirie et espaces verts ;

Vu les constats effectués au cours des cinq premiers mois de l'année dans la nouvelle configuration du Pôle technique, lequel regroupe les collaborateurs de la voirie, des espaces verts et de la conciergerie, s'agissant du fonctionnement du service ;

Vu les besoins avérés pour compléter l'équipement technique et sécuritaire des collaborateurs du Pôle technique et pour réadapter le budget aux attentes d'embellissement de la commune (plantes annuelles et massifs) ;

Vu le détail des équipements et fournitures, ainsi que leurs justifications, regroupés dans le tableau joint à la présente délibération pour un total de 25'000 francs (annexe 1) ;

Service social Littoral

Vu la résolution votée par le Conseil municipal le 22 juin 2021 adoptant le principe d'une collaboration intercommunale avec Collonge-Bellerive, Anières et Hermance en vue de mettre en place une prestation d'assistance sociale pour les habitants de Corsier ;

Vu la signature de la convention de collaboration entre les quatre communes le 17 mai 2022 et l'entrée en vigueur de ladite convention le 1^{er} juin 2022 ;

Vu la nécessité de disposer d'une enveloppe budgétaire pour les prestations d'assistance financière aux habitants de Corsier qui en feraient la demande et répondraient aux critères d'allocation ;

Vu la difficulté d'estimer les besoins financiers induits par cette nouvelle prestation qui seront évalués à 20'000 francs pour la fin de l'année 2022 et pourront être revus dans le cadre du budget 2023 à la lumière de l'expérience des premiers mois de fonctionnement ;

Conformément à l'article 30 al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 (B 5 05),

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 d'un montant total de 45'000 francs.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 en le ventilant de la manière suivante :

Compte 34.31	25'000 francs
Compte 57.36	20'000 francs
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

M. D. Waechter trouverait intéressant pour l'ensemble des élus, dans le cadre des futures discussions budgétaires, de comprendre le règlement appliqué pour l'octroi de ces subventions, ainsi que les enjeux. Car si de nombreuses structures sociales viennent en aide aux habitants, ils sont aussi nombreux à passer entre les mailles du filet.

Le règlement, qui a été beaucoup travaillé par les quatre communes, figure sur le CMNet (rubrique « social »), indique **M. F. Jaccard**. Les autorités pensent toutes que c'est un bon système.

11. RESOLUTIONS

Néant.

12. QUESTIONS

M. G. Sirolli aimerait savoir où il serait possible de trouver les statuts du personnel de Corsier.

M. Ch. Lassauce les intégrera sur le CMNet.

Existe-t-il un règlement d'application desdits statuts ? demande encore **M. G. Sirolli**.

M. Ch. Lassauce lui répond par la négative.

13. MOTIONS

Néant.

14. COMMUNICATIONS ET DIVERS

Le Président rappelle que les élus ont reçu, parmi les pièces déposées à leur intention sur le CMNet, l'entrée en force de la décision de l'ACG d'octroyer 6,2 mios par le biais du FI à la Ville de Genève pour l'accueil des personnes sans-abri, et ce malgré l'opposition de plusieurs communes, dont Corsier.

M. G. Sirolli ajoute que le but des 16 communes qui se sont opposées n'était pas de revenir sur cette décision, mais d'envoyer un signal au législateur en lui rappelant qu'il y a des façons de procéder et que les communes ont aussi leur autonomie. Elles ne peuvent, même si le sujet est émotionnel, dire oui et amen à tout. Il remercie le conseil d'avoir pris cette décision courageuse.

M. L. Peccoud relève que pratiquement un tiers des communes s'étant opposées, c'est un signal fort pour l'année prochaine, car il faudra trouver un compromis afin de pérenniser le soutien aux sans-abri avec des demandes mieux formulées.

M. L. Peccoud rappelle une des questions pendantes en matière de sécurité, notamment sur le chemin de l'école. La demande de l'APEC pour une patrouille scolaire date de

janvier 2022, un poste qui coûte annuellement Fr. 25'000.-. La commune est parvenue à réduire de Fr. 260'000.- le budget pour la mise en passe des bâtiments communaux ; un dixième de cette économie financerait une patrouilleuse scolaire pour l'année. Les autorités pourraient peut-être être plus réceptives aux demandes des Corsierois et de l'APEC, s'agissant de la sécurité des enfants.

Sur une question du **Président, M. K. Sudan** indique que la commission urbanisme, constructions & patrimoine est en train de traiter cette problématique (cf. rapports de la commission) qui fait l'objet d'une vision plus globale de la centralité du village. La commission y reviendra courant septembre, une fois reçues les informations complémentaires.

La remarque de **M. L. Peccoud** portait sur le degré d'urgence et les coûts d'une patrouilleuse scolaire.

La commission travaille sur des projets à grande échelle, rappelle **M. K. Sudan**. L'APEC pourrait peut-être contacter directement l'Exécutif afin de proposer la mise en place d'une patrouilleuse pour la rentrée de septembre.

M. Ch. Baumberger souligne que les APM sont venus contrôler et ont amendé les contrevenants, en grande partie des parents qui déposaient leurs enfants. Et les places réservées aux utilisateurs de la Mairie sont très souvent occupées illicitement. La commission des transports, de la sécurité & de la mobilité évoquera cette patrouilleuse, qui est une bonne idée.

M. Ch. Lassaue explique que sur un plan administratif, mettre en place et gérer une patrouilleuse scolaire est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Si la commune propose cette prestation, elle devra disposer de plans B en cas d'absences maladie, de vacances, etc., et assurer 4 présences/jour avec des intervalles très importants.

M. D. Giacobino pense nécessaire de dissocier les patrouilleuses scolaires et la sécurité des enfants, qui reviendra d'actualité dans deux mois, de la centralité villageoise. Les remarques de M. Ch. Lassaue sont tout à fait justifiées. Mais si d'autres communes arrivent à organiser des patrouilleuses scolaires, Corsier devrait aussi y arriver.

M. K. Sudan demande si le conseil souhaiterait se prononcer sur un renvoi en commission en septembre.

M. F. Giacobino propose de ne pas attendre septembre. Il y a toujours des parents qui se garent mal, la difficulté d'organiser, etc. Mais si un grave accident se produisait avec un enfant dans le village, il serait malvenu de prétexter des difficultés administratives. Le plus tôt sera le mieux.

M. D. Giacobino relève que cette question est revenue plusieurs fois et a toujours été renvoyée en commission. Il est temps d'agir et de trouver une solution pour la rentrée scolaire.

M. K. Sudan, qui comprend bien l'utilité de planifier ce point, propose au conseil de voter le renvoi à la commission des transports, de la sécurité & de la mobilité et de convenir ce soir d'une date dans les 15 jours avec les commissaires.

Mme C. Cochet, qui n'est pas opposée à l'engagement d'une patrouilleuse scolaire, demande où celle-ci se postera. Sur le chemin Neuf ? Devant l'école ? Le dernier accident grave impliquant un enfant a eu lieu sur la route du Lac. Une patrouilleuse n'empêchera pas d'accidents ailleurs, aussi serait-il important d'étudier tous les tenants et aboutissants, plutôt que de décider dans l'urgence.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

À la majorité (14 oui, 2 abstentions), le Conseil municipal prie la commission des transports, de la sécurité & de la mobilité de traiter de manière urgente la problématique d'une patrouilleuse scolaire.

Le Maire propose, à l'issue de la séance, de partager le traditionnel verre de l'amitié.

Le Président prononce le huis clos en demandant au public de bien vouloir attendre à l'extérieur.

15. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 23 MAI 2022 – HUIS CLOS

M. K. Sudan, M. F. Giacobino et Mme C. Cochet font chacun part d'une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance plénière du 23 mai 2022 ainsi corrigé est mis aux voix.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (14 oui, 1 abstention).

Le Président prie la procès-verbaliste de quitter la salle.

16. NATURALISATION – 3 DOSSIERS – HUIS CLOS

Non protocolé.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le procès-verbal à 20h15.

Daniel MUSCIONICO
Président du Conseil municipal

Denis WAECHTER
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Killian SUDAN
Vice-président du Conseil municipal